

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS

GROUPE OMERIN

omerin

2018

omerin



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

1 | RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

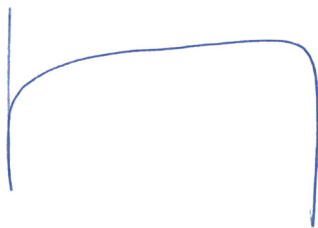
Notre Groupe intervient dans un environnement multiculturel, sur des marchés internationaux, multisectoriels et dispose de 12 sites de production répartis en Europe, Tunisie et USA.

Notre adhésion, en Novembre 2018 au Global Compact des Nations Unies, démontre notre volonté à soutenir les 10 principes universellement reconnus concernant les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

A travers cette communication sur le progrès 2018, nous renouvelons l'engagement du Groupe OMERIN à soutenir ces 10 principes et à mettre en oeuvre les actions nécessaires pour démontrer notre volonté de les intégrer dans notre organisation et notre stratégie.

Aussi, notre fondation d'entreprise, créée en Janvier 2015 participe grandement à notre responsabilité sociétale. Elle finance des projets de restauration de monuments de notre patrimoine culturel et cultuel, et soutient de nombreuses associations aux activités culturelles, éducatives et caritatives.

Nous vous invitons à découvrir notre première communication sur le progrès qui fait le bilan des actions engagées au cours de l'année 2018, ainsi que nos projets ambitieux pour les années à venir.



Xavier Omerin
Président-Directeur Général



Pierre Sanvoisin
Directeur Général

2 | PRÉSENTATION DU GROUPE OMERIN

Champion de l'extrême, le Groupe Omerin se mobilise quotidiennement pour assurer son leadership mondial dans la fabrication des fils et câbles spéciaux basses et hautes températures (- 190 °C à + 1400 °C).

Exigence, savoir-faire, innovation, technologies de pointe, et investissements humains et matériels sont nos leitmotivs depuis 1959 pour développer des produits toujours plus performants répondant aux besoins de nos clients.

Omerin, c'est 4 «business units» :

- Fils, câbles électriques et gaines tressées,
- Elements souples chauffants,
- Flexibles pour sanitaire et génie climatique,
- Dispositifs médicaux et emballages primaires pharmaceutiques.

Omerin compte 1200 collaborateurs, chercheurs, ingénieurs, personnel qualifié, œuvrant chaque jour avec passion, et une structure lui apportant souplesse et réactivité.

Notre siège social et notre division principale sont basés en France, à Ambert dans le Puy-de-Dôme (63).

Nous sommes ainsi implantés sur 13 sites de production :

- 9 en France : Rhône-Alpes-Auvergne (42, 43, 63, 69),
- 4 à l'international : Tunisie, Espagne et aux USA.

Notre présence dans le monde est assurée grâce à 11 filiales de «Business development» et bureaux de ventes : en Angleterre, en Allemagne, à Singapour, en Pologne, en Chine, en Inde, au Brésil, en Espagne, au Mexique, en Turquie et en Argentine.

S'y ajoutent nos agents commerciaux partout dans le monde. Notre compétence est ainsi reconnue dans plus de 120 pays.

Fort de ses atouts, le Groupe Omerin rivalise avec les groupes internationaux et se classe parmi les leaders sur ses marchés :

- 1^{er} fabricant mondial de fils et câbles isolés en silicone,
- 1^{er} tresseur européen de fil de verre,
- 1^{er} fabricant français de câbles de sécurité incendie,
- 1^{er} fabricant français de câbles et éléments chauffants souples.

Notre gamme variée de produits s'étend également aux gaines isolantes tressées, éléments chauffants souples, joints de portes de fours, gaines anti-feu, câbles de thermocouple, compensation et extension, tresses industrielles, flexibles basse pression et aux dispositifs médicaux et emballages primaires pharmaceutiques.

3 | RAPPEL DES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT



DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme



NORMES INTERNATIONALES DE TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vins

4 | BILAN DES ACTIONS 2018

Soutien aux droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

Entre fin 2017 et début 2019, le Groupe OMERIN a lancé un vaste projet de désamiantage par le remplacement de ses toitures en toles ondulées contenant de l'amiante sur la totalité de ses sites industriels qui possédaient ce type de couverture. L'ensemble du projet, répartis sur 4 sites industriels, dont le siège social à Ambert, représente un investissement de 450 000 € environ.

Les opérations de désamiantage ont consisté à déposer les plaques de fibres-ciments sous la directive de plans de retrait amiante par une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante.

Le Groupe OMERIN a ainsi renouvelé 9 000 m² de toiture et traité plus de 120 tonnes de déchets amiante dans la filière spécialisée de traitement des déchets contenant de l'amiante.

Les sites du Groupe OMERIN concernés par ses opérations de désamiantage sont les suivants :

Site	Surface de toiture traitée	Tonnage de déchets traités
OMERIN division principale	7 000 m ²	98 T
Fondation d'entreprise OMERIN (projet Moulin de Nouara)	400 m ²	8 T
Improvision	860 m ²	20 T
IFT Groupe OMERIN	1 150 m ²	27 T



Désamiantage sur la toiture de OMERIN division principale



Soutien aux droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme



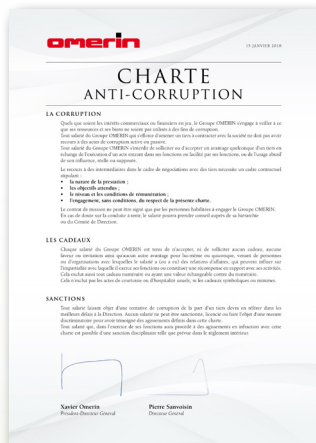
En Novembre 2018, Xavier Omerin - Président-Directeur Général et Pierre Sanvoisin - Directeur Général rédigent le code de conduite du Groupe Omerin. Celui-ci sera signé par tous les membres du comité de direction, ainsi que par les directeurs de chaque site du Groupe OMERIN, il sera également diffusé aux instances représentatives des différents sites. Ce code de conduite décrit les valeurs du Groupe OMERIN, ainsi que l'engagement de ses dirigeants et de ses salariés au respect de ces valeurs.

Les valeurs du groupe OMERIN sont le fondement même de ce code de conduite, en matière de développement économique et de performance environnementale, de respect des cultures, des règles de droit, des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que de respect de l'environnement et de développement durable. Ces valeurs s'étendent au respect du secret des affaires, de l'intégrité de tous et à la responsabilité sociétale du Groupe OMERIN. Ce code de conduite décrit également les règles de respect du droit à la concurrence, des droits à la propriété intellectuelle, ainsi que les règles en matière de protection des données personnelles collectées pour le compte du Groupe OMERIN.



Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vins



Afin de lutter contre la corruption, le Groupe OMERIN adopte sa charte anti-corruption applicable à l'ensemble des salariés du groupe en Novembre 2018. Cette charte précise que tout salarié du Groupe OMERIN qui s'efforce d'amener un tiers à contracter avec la société ne doit pas avoir recours à des actes de corruption active ou passive, et qu'il s'interdit de solliciter ou d'accepter un avantage quelconque d'un tiers en échange de l'exécution d'un acte entrant dans ses fonctions ou facilité par ses fonctions, ou de l'usage abusif de son influence, réelle ou supposée.

Chaque salarié du Groupe OMERIN est tenu de n'accepter, ni de solliciter aucun cadeau, aucune faveur ou invitation ainsi qu'aucun autre avantage pour lui-même ou quiconque, venant de personnes ou d'organisations avec lesquelles le salarié a (ou a eu) des relations d'affaires, qui peuvent influencer sur l'impartialité avec laquelle il exerce ses fonctions ou constituer une récompense en rapport avec ses activités.

Cela exclut aussi tout cadeau numéraire ou ayant une valeur échangeable contre du numéraire.

Cela n'exclut pas les actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels, ni les cadeaux symboliques ou minimes.

De plus, cette charte prévoit qu'aucun salarié ne pourra être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné des agissements de corruption dont il est témoin. Et qu'en revanche, tout salarié qui, dans l'exercice de ses fonctions aura procédé à des agissements en infraction avec cette charte est passible d'une sanction disciplinaire telle que prévue dans le règlement intérieur.

La charte anti-corruption du Groupe OMERIN a été communiquée à chaque membre du comité de direction, à chaque responsable de site et aux instances représentatives du personnel afin d'être mise en application.

5 PROJETS DU GROUPE OMERIN

L'année 2019 sera marquée par le lancement de projets d'envergure en matière de responsabilité sociétale au sein du Groupe OMERIN, qui participeront au soutien au Global Compact des Nations Unies



DROITS DE L'HOMME

- Organisation du 60e anniversaire du Groupe OMERIN
- Création des livrets d'équipements de protection individuelle pour tous les sites de production



NORMES INTERNATIONALES DE TRAVAIL

- Mise en place des Comités Sociales et Economiques
- Signature des accords «Egalité hommes/femmes»
- Signature d'un accord de performance collective



ENVIRONNEMENT

- Mise en service de panneaux photovoltaïques sur 4 sites industriels pour une puissance totale de 2MW et pour un budget de 1 200 000 €
- Mise en place de 3 séparateurs d'hydrocarbures
- Création d'un local à risque pour le stockage des produits dangereux



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Signature d'engagement de respect de la charte anti-corruption du Groupe OMERIN par tous les fournisseurs de matières premières